



COMMISSION DEPARTEMENTAL des TERRAINS et INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Réunion N°3 du 03/12/2018

Président : M. CARRETO Antonio

Présents : MM. PASDELOUP Martine, M LEFEUVRE Louis

COURRIERS LPIFF

VITRY SUR SEINE (94)

Stade Honoré de Balzac – NNI 94 081 05 01

A la lecture du courrier de la CRTIS et du rapport de M. l'arbitre de la rencontre de championnat U19 – R3/A.

La CTDIS

-Indique à la CRTIS que les points relevés par M. l'arbitre de la rencontre figurent dans le rapport de la visite des installations pour confirmation d'homologation faite en date du 18/08/2017.

-En conclusion de son rapport de cette visite transmettait un avis défavorable au classement en niveau 6 mais un avis favorable au classement en niveau FOOT à 11.

La CRTIS

-Donne un avis favorable en niveau 6S – chapitre 6-2/1.

La CDTIS

-Avait préconisé un certains nombres de travaux à réaliser sur les installations du stade H. Balzac, lors de cette visite afin de pouvoir prétendre à un classement en niveau 6 [à la lecture du rapport de M. l'arbitre, la CDTIS constate que les travaux non pas été réalisés à ce jour].

-Confirme de ce fait son avis défavorable au classement en niveau 6S et maintien un avis favorable pour un classement en niveau FOOT à 11.